

LIVRET D'ACCUEIL

ES/VAM 12

THÉÂTRE

THÉÂTRE

BIENVENUE !

NM

BIENVENUE !

Au nom du Conseil d'Administration, du personnel et des intervenants de l'Institut International de la Marionnette, je vous souhaite la bienvenue à l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette.

Comme toute matière vivante la marionnette s'écrit entre traditions et ruptures. C'est dans cette longue histoire de la petite Marie au théâtre d'objets que s'inscrit l'ESNAM, pour contribuer au développement de la marionnette contemporaine.

Le label d'École Nationale Supérieure est autant signe de reconnaissance que d'obligation. Les moyens humains et matériels consacrés à cet enseignement en garantissent la grande qualité.

L'Institut est un ensemble commun d'activités (enseignement, stages internationaux de formation continue, insertion des diplômés, recherche et documentation, rencontres, séminaires, expositions, éditions, ...) et d'espaces, dont l'École Nationale Supérieure est une partie importante. Vous serez donc amenés à les découvrir et à les partager en croisant des artistes en résidence, des chercheurs et des personnalités de la marionnette. Le respect du métier de chacun, comme des espaces collectifs permettront un enrichissement réciproque des étudiants et des professionnels.

La marionnette est affaire de transmission. Pendant un an, vous allez côtoyer les étudiants de la 11^e promotion : profitez de leurs conseils et expérience durant ces quelques mois.

Etudiants certes, mais aussi citoyens de la future Cité des Arts de la Marionnette, voulue par la ville et issue d'un partenariat avec le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes et le Musée de l'Ardenne, vos propositions ou initiatives sont les bienvenues !

Nous vous souhaitons de profiter au mieux de l'enseignement des artistes-intervenants et des outils qui vous seront transmis.

Place à la créativité, à votre créativité !

CHRISTOPHE BLANDIN-ESTOURNET

Président de l'Institut International de la Marionnette.

SOMMAIRE

APPRENDRE UN MÉTIER par Philippe Sidre	6
I. L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE	8
A. L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE	10
Présentation de l'École	
B. LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION	12
Ses missions	
La Chaire ICiMa	
Le Portail des Arts de la Marionnette	
Le Centre de Documentation	
La présence des chercheurs	
II. RÈGLEMENT DES ÉTUDES	19
A. SCHÉMA DE LA FORMATION	20
B. ENGAGEMENTS	24
C. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE	25
D. INSERTION PROFESSIONNELLE	27
III. SCOLARITÉ	28
IV. LES LIEUX	30
PLAN DU CENTRE-VILLE ET DES DIFFÉRENTS LIEUX DE L'INSTITUT AUTRES LIEUX CULTURELS DE LA VILLE	
L'ÉQUIPE DE L'INSTITUT	36
INFOS PRATIQUES	38
VOS CONTACTS	
NUMÉROS UTILES	
SE RESTAURER À CHARLEVILLE	
TRANSPORTS URBAINS	

APPRENDRE UN MÉTIER

A l'heure où les arts de la marionnette sont en plein essor et en métamorphose constante, s'appuyant sur des siècles de créations et de savoir-faire, l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM), installée très récemment dans un nouveau bâtiment adapté à l'enseignement, en constitue l'un des fondements.

Imaginée et créée par Margareta Niculescu et Jacques Félix en 1987, l'ESNAM poursuit son ouverture au monde des arts, au carrefour des arts de la scène et des arts plastiques. La pédagogie qui s'y déploie ne vous apportera pas tout. Elle ouvre des portes, des pistes, des possibles. Elle tente d'éveiller, de permettre l'utilisation maximale de votre potentiel, elle transmet des techniques, des connaissances, des savoir-faire, elle met en partage des manières de penser, des manières d'être, des manières de construire un univers artistique, votre propre univers, le plus sincère et le plus singulier. Il vous faudra donc apporter votre contribution.

Dans l'apprentissage, rien n'est jamais gagné. Il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier. C'est le travail qui finit par payer. Vous êtes aussi à cet endroit-là pour faire des essais, des expériences dans le cadre donné, vous tromper, rater parfois. Puis vous en tirerez des enseignements, pour vous mais aussi pour le groupe auquel vous appartiendrez.

Vous venez de réussir le concours très difficile d'accès à cette formation initiale que nous avons voulu, avec le ministère de la Culture, la coordinatrice des études et les intervenant-enseignant.es, d'un haut niveau.

C'est un défi que vous vous êtes lancé, mais c'est aussi une formidable chance. Je ne peux que vous conseiller de profiter de chaque seconde, chaque parcelle, chaque miette de ces trois années. Goûtez-y ! Croquez dedans à pleine énergie.

La première question que vous vous poserez ne sera sûrement pas celle de la réussite. Ce sera celle de la construction, pas à pas, de votre chemin artistique personnel, singulier. Il faudra vous perdre, franchir des épreuves, avoir la sensation de reculer parfois pour mieux avancer ensuite. Plus vous aurez de questionnements, plus vous avancerez sur ce chemin, votre chemin, au côté des autres, avec les autres, par rapport aux autres.

Comme vous ne l'ignorez pas, les instruments du marionnettiste sont multiples : marionnettes, ombres, objets, images réelles et synthétiques, corps, sons, matières diverses... Il vous faudra domestiquer vos instruments, les utiliser à bon escient, avec pertinence, intelligence, avec conscience et inconscience, de toutes les manières, mais avec une sincérité, une philosophie, une éthique personnelle.

En entrant à l'ESNAM, vous intégrez aussi une grande maison, celle de l'Institut International de la Marionnette. Au côté de l'enseignement, vous trouverez d'autres compétences, entre autres celle de la recherche et de l'innovation, celle de la

préservation du patrimoine marionnettique. Avec l'équipe, nous souhaitons que vous vous empariez de ces richesses dès que possible. Consulter, comprendre et s'appropriier l'histoire de la marionnette représentent une culture indispensable à acquérir. Les équipes du Centre de recherche et de documentation sont à votre disposition pour vous guider et vous aider à trouver la pépite qui vous fera avancer.

Il vous faudra également devenir des marionnettistes professionnels, en tout cas, posséder les compétences pour développer votre propre activité artistique. En fonction de vos futurs projets, vous serez peut-être tout à tour interprète, créateur, constructeur, où vous choisirez de mêler plusieurs de ces compétences. Marionnettiste professionnel, le est aussi un métier. Nous tenterons de vous apprendre au mieux ce métier en facilitant, tout au long de votre cursus, une immersion progressive dans le milieu professionnel.

Enfin, vous allez dorénavant vivre dans une cité, une cité qui sera bientôt baptisée « Cité des arts de la marionnette ». Ce projet est en cours et vous le verrez se construire. Vous serez certainement sollicité.e sur ce projet. Vivre dans une cité, ce n'est pas simplement y habiter, c'est aussi et surtout participer à sa vie, en particulier artistique et culturelle. Je souhaite que l'ESNAM soit aussi une école ouverte sur la ville et que vous fassiez preuve d'initiative en restant en veille et en apportant vos idées.

Venant d'arriver à la direction de l'Institut International de la Marionnette depuis quatre semaines, c'est mon prédécesseur, Eloi Recoing, qui, avec la coordinatrice des études Nathalie Elain, a élaboré la maquette pédagogique de votre première année. La suite de vos études se déroulera en continuité et sera construite cette année. Elles seront renforcées par une plus grande immersion dans le milieu professionnel. Nous aurons l'occasion de nous entretenir sur le sujet cette année.

Comme pour vous, la rentrée de septembre 2018 sera donc ma première. Elle sera aussi pour moi un apprentissage, certes avec plus d'expérience, mais aussi avec de l'humilité pour poursuivre l'apprentissage. Je reste, ainsi que l'équipe de l'ESNAM, à votre disposition, pour toute question, tout entretien et échange. Tout au long de vos études, vous pourrez, si vous le souhaitez, nous faire part de vos difficultés, mais aussi de vos remarques et critiques constructives, ainsi que de vos satisfactions.

Toute l'équipe de l'ESNAM et de l'Institut International de la Marionnette est heureuse de vous accueillir à Charleville-Mézières et vous souhaite trois belles années d'études, les plus épanouissantes possibles.

PHILIPPE SIDRE

Directeur de l'Institut International de la Marionnette

I. L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE

Établissement français à vocation internationale, l'Institut International de la Marionnette a été fondé en 1981.

Sa création a accompagné une profonde et durable évolution du théâtre de marionnettes. Dédié à la formation, à la recherche, à la création et à la documentation, ce lieu de rencontre et de réflexion développe ses activités autour de trois pôles.

FORMATION

- l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM), qui prépare au DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien) spécialité acteur-marionnettiste ;
- des stages de formation professionnelle continue de haut niveau à dimension régionale, nationale et internationale ;
- des activités de création liées aux programmes d'insertion et de formation professionnelle, aidées par la région Grand-Est ;
- un programme de résidences artistiques ;
- adhésion de l'Institut aux principes fondamentaux de la Charte ERASMUS + ;
- accès au DNSPC par le biais de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).



© Christophe Loiseau

CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION

- veille et animation d'un réseau international de chercheurs, d'institutions du patrimoine, de la création et de la recherche ;
- un centre de documentation spécialisé, devenu en 2013 pôle associé à la Bibliothèque nationale de France ;
- une offre de résidences de recherche, proposant un accompagnement personnalisé ;
- la coordination ou la participation à des chantiers de recherche nationaux et internationaux et l'organisation de colloques ;
- la coordination du Portail des Arts de la Marionnette, PAM (www.artsdelamarionnette.eu), qui donne accès à plusieurs dizaines de milliers d'archives numérisées ;
- la Chaire ICiMa, Chaire d'innovation Cirque et Marionnette, portée par l'Institut et le Cnac (2016-2018) icima.hypotheses.org ;
- la conception d'expositions ;
- un programme éditorial, en partenariat avec différents acteurs de la chaîne du livre et de l'audiovisuel, et en particulier les éditions Deuxième Époque.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- un service éducatif
- un PREAC en coopération avec le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes

Favorisant le dialogue entre créateurs, chercheurs et enseignants, privilégiant une approche pluridisciplinaire, et développant travail en réseau et projets de coopération interdisciplinaires et internationaux, l'Institut International de la Marionnette est devenu un lieu de partage d'expériences, de confrontation d'idées et d'échange de savoir-faire, au carrefour des forces vives d'un art en plein essor.

L'Institut International de la Marionnette est soutenu par le ministère de la Culture, la région Grand-Est, le département des Ardennes, Ardenne Métropole et la ville de Charleville-Mézières.

A. L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Depuis 1987, année de sa création par Margareta Niculescu, l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette, placée sous la tutelle du ministère de la Culture, se consacre à la formation des acteurs-marionnettistes en faisant le choix d'être une école de la création.

La grande chance de cette école - première et unique école pour la formation professionnelle des marionnettistes en France- est d'être située au cœur de l'Institut International de la Marionnette, fondé en 1981, où se croisent en permanence, au travers de ses différentes activités, la recherche, la formation et la création. Elle est ainsi nourrie de cette réflexion continue sur les arts de la marionnette et leur transmission, de ces échanges et de ces croisements.

Durant trois années, après sélection, les étudiants suivent une formation intense et diversifiée propre à remplir les objectifs de l'école, à savoir : la formation de marionnettistes professionnels de haut niveau, capables de comprendre et de pratiquer le théâtre de marionnettes dans sa diversité d'expression et ses exigences contemporaines, la transmission d'un métier et d'une expérience liant en permanence apprentissage et recherche, l'épanouissement de nouvelles énergies créatrices, enfin une articulation constante entre enseignement et création.

Ces objectifs ambitieux sont mis en oeuvre à travers un programme rigoureux, mêlant l'acquisition d'une maîtrise des techniques théâtrales, la construction de marionnettes, la conception et la réalisation de spectacles, la recherche et la création spécialisées sous la conduite de maîtres incontestés dans leur art et d'intervenants réputés, tantôt dans le secret de l'atelier, tantôt sur la scène devant un public.

Depuis 2016, l'école est habilitée à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC), spécialité acteur-marionnettiste.

Par ailleurs, la licence Arts du spectacle-option Arts de la marionnette est, depuis 2012, délivrée aux diplômés de l'ESNAM par l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

Porteuse de connaissance et d'acquis mais aussi exploratrice de voies novatrices, l'ESNAM empoigne le théâtre dans sa globalité et prépare l'étudiant à trouver, dans le foisonnement des informations reçues et des pratiques dispensées, son champ créateur, son itinéraire, son chemin personnel.

LINE ÉCOLE D'ART DANS LA VILLE

Un bâtiment entièrement conçu pour la formation aux arts de la marionnette a été inauguré le 15 septembre 2017 par Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Boris Ravignon, président d'Ardenne Métropole et maire de Charleville-Mézières, en présence des partenaires institutionnels, à savoir la région Grand Est et le département des Ardennes.

Ce projet a été mené par Ardenne Métropole, sous la maîtrise d'oeuvre du cabinet d'architectes Blond & Roux.

© Christophe Loiseau



SURFACE : 3317 m²

ACCUEIL DU PUBLIC (HALL D'ENTRÉE)

- espace d'exposition
- librairie
- entrée du théâtre
- café

ATELIERS DE TRAVAIL PERSONNEL ET ENSEIGNEMENT MANUEL

- espaces de travail personnel
- ateliers fer, bois, plâtre, résine, maquette
- salles d'arts plastiques,

CRÉATION-DIFFUSION, FORMATION, ENCADREMENT, VIE ÉTUDIANTE

- théâtre, 105 places assises dont 4 places PMR, 2 loges
- 2 salles d'échauffement
- salle de musique
- 3 studios de répétition
- instrumentarium
- direction pédagogique et direction technique
- foyer des étudiants

B. LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION (ICRD)

Les missions du pôle Recherche et documentation de l'IIM

Garder trace, observer

- Numérisation
- Production audiovisuelle (captations, interviews)
- Enquêtes
- Sensibilisation des compagnies



Conserver, mettre à disposition

- Conservation
- Numérisation
- Le plus grand centre de documentation spécialisé d'Europe, pôle associé à la BnF



Diffuser, valoriser, partager

- Expositions
- Prix de la recherche
- Editions
- Rencontres, conférences
- Outils de médiation
- Portail des Arts de la Marionnette (PAM)



Provoquer la recherche

- Veille
- Laboratoires, expérimentations
- Journées d'études et colloques
- Partenariats avec d'autres structures de recherche

Accompagner

- Les étudiants et les enseignants de l'ESNAM
- Les chercheurs
- Les artistes

Avec :

- Résidences de recherche
- Bourses
- Accueil, orientation
- Expertises
- Mise en réseau





Au cours de votre cursus à l'ESNAM, vous serez amenés à assister à des rencontres ou à participer à des chantiers de recherche de la chaire ICiMa.

Ce dispositif de recherche unique au monde est porté conjointement par le Centre national des Arts du Cirque (Cnac) de Châlons-en-Champagne et par l'Institut International de la Marionnette, en coopération avec différentes compagnies et institutions culturelles, mais aussi des laboratoires de sciences humaines et sociales (anthropologues, philosophes, linguistes, historiens etc.) ou de sciences dites "dures" (physique, chimie, technologies etc.)

La chaire ICiMa développe des travaux autour de 3 axes :

1. LES MATÉRIAUX. Et notamment :

- Analyse du cycle de vie des matériaux utilisés par les arts du cirque et les arts de la marionnette
- Création d'une base de données sur les propriétés physiques, plastiques et dramaturgiques des matériaux
- Développement durable : comment manier les matériaux toxiques, que peut-on leur substituer ?
- Recherche sur le pliage et le froissage structuré.

2. LE GESTE ET LE MOUVEMENT. Par exemple :

- Recherche sur le vécu corporel de l'artiste,
- Recherche en biomécanique pour l'amélioration de la préparation physique
- Notation du mouvement avec des objets
- Dispositifs numériques et leurs enjeux dramaturgiques

3. TERMINOLOGIE MULTILINGUE. C'est-à-dire :

- Collecte et analyse des mots utilisés par les marionnettistes dans différentes langues et dans différents corps de métier (les constructeurs, les animateurs, les critiques, le public, les diffuseurs et/ou les politiques)
- Histoire des mots (étymologie, évolution dans différents contextes)
- Emprunts d'une langue à une autre
- Création d'une base de données et d'outils pour faciliter la traduction

Les résultats de ces recherches (base de données sur les matériaux, lexicque, protocoles d'échauffement etc.) seront partagés avec tous (professionnels et grand public) : au centre de documentation, mais aussi sur le blog de la chaire (icima.hypotheses.org) et sur le Portail des Arts de la Marionnette (www.artsdelamarionnette.eu).

À travers les échanges avec les acteurs de la chaire, l'Institut souhaite enrichir la pédagogie de l'ESNAM, et permettre aux étudiants de l'ESNAM à la fois de découvrir de nouveaux réseaux (ceux de la recherche en sciences, du patrimoine, de l'industrie et des technologies, etc.) et de se familiariser avec différents processus de recherche qui pourront ensuite inspirer des protocoles de recherche artistique.

AUTRES AXES DE RECHERCHE :

A travers ses différentes actions, le CRD soutient et coordonne également d'autres chantiers de recherche, et notamment :

- La recherche sur l'histoire de la marionnette
- La recherche sur la pédagogie, la transmission, la formation, les apprentissages des arts de la marionnette. Dans ce cadre, le CRD organise avec plusieurs autres structures d'enseignement supérieur de Champagne-Ardenne, un cycle de séminaires sur la professionnalisation des artistes dans les écoles supérieures d'art.

- LE PAM (PORTAIL DES ARTS DE LA MARIONNETTE)



www.artsdelamarionnette.eu

Porté par l'Institut et coordonné par l'équipe du Centre de Recherche et de Documentation, le PAM est une médiathèque numérique consultable gratuitement en ligne qui rassemble les archives d'une trentaine de structures françaises liées à la marionnette (festivals, théâtres, lieux-compagnonnages, associations).

Il contient plusieurs dizaines de milliers de documents numérisés ou natifs numériques (textes, images, extraits vidéos et images d'objets) et des fiches sur les spectacles, les marionnettistes, les compagnies, le vocabulaire etc.

Il contient notamment les archives de l'ESNAM.

Des extraits vidéo et des photographies de vos travaux y seront publiés.

A savoir : en 2019, le PAM va s'enrichir d'un univers "Marionnettiste", vous pourrez notamment y retrouver :

- un lexique multilingue des mots de la marionnette
- des fiches sur les matériaux
- des patrons et croquis de construction

et dévoilera son nouveau visage !

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

(place Winston Churchill)
infodoc@marionnette.com -

03 24 33 72 56

Horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

09h00 - 17h00

Mercredi

12h30 - 18h00



© Christophe Loiseaut

Le centre de documentation est ouvert pendant votre pause déjeuner.

Le catalogue en ligne cataloguedoc.marionnette.com/opac est accessible 24h/24, 7j/7.

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos suggestions d'amélioration ou d'acquisition en écrivant à infodoc@marionnette.com

Qu'est-ce qu'on trouve au centre de documentation ?

- des ouvrages (sur l'histoire, la construction, etc.)
- des périodiques spécialisés
- des vidéos
- des albums de photographies
- des collections d'affiches
- des dossiers sur les compagnies et leurs spectacles
- des fonds d'archives d'artistes
- des collections d'objets
- ... dans toutes les langues.

Ces ressources multilingues s'étendent au-delà des champs de la marionnette pour aborder plus largement le théâtre, la littérature, les arts plastiques, l'anthropologie, l'ethnologie, la philosophie, les autres formes du spectacle vivant, etc.

Vous pouvez emprunter des documents :

- 3 ouvrages pendant 15 jours (ouvrages présents dans la salle de lecture avec une pastille verte)
- 3 périodiques pendant 15 jours (sauf le numéro le plus récent)
- 2 DVD pendant 3 jours (Chaque utilisateur signe une déclaration sur l'honneur, l'engageant à ne réaliser aucune copie des documents audiovisuels empruntés).

En cas de retard, l'autorisation d'emprunt est suspendue pendant une durée égale à la durée du retard.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'utilisateur s'engage à le remplacer dans un délai de 1 mois.

Emprunt de marionnettes : pour les étudiants de l'ESNAM, les marionnettes de la collection pédagogique sont accessibles au prêt. Les documents et les marionnettes des collections patrimoniales (fragiles, rares) ne se prêtent pas.

Seules les documentalistes (pour tous les documents et marionnettes) et Alain Tatinclaux (pour les marionnettes) sont autorisés à procéder au prêt et à enregistrer le retour des marionnettes.

Autres services

3 ordinateurs connectés à Internet et une photocopieuse sont mis à votre disposition. Des cartes de photocopies sont disponibles pour les impressions effectuées dans le cadre du cursus. Pour tout autre usage, des cartes de photocopies sont en vente à l'accueil du centre de documentation.

⚠ les photos et les photocopies sont autorisées selon les quotas de la législation française.

Via le catalogue en ligne, vous pouvez :

- Réserver un document
- Suggérer l'achat d'un document
- Retrouver les bibliographies liées à vos cours, ou d'autres bibliographies thématiques

Quelques règles élémentaires

Les usagers du centre de documentation doivent faire preuve de respect et de courtoisie à l'égard des autres lecteurs (chercheurs ou artistes en résidence par exemple) et du personnel.

La salle de lecture est un lieu d'étude, où le silence est la règle. Les boissons et la nourriture y sont interdites. C'est également un lieu non-fumeur.

Les sacs doivent être placés dans les casiers disponibles à l'entrée du centre de documentation.

Présence des chercheurs

Au centre de documentation ou à la Villa d'Aubilly, parfois dans certains de vos cours, vous serez amenés à rencontrer des chercheurs venus du monde entier pour :

- faire une résidence de recherche personnelle au centre de documentation
- participer à des laboratoires de la chaire ICiMa

- donner des conférences ou présenter un état d'une recherche en cours auquel vous pourrez assister.
- certains assisteront à vos cours pour les besoins de leurs travaux (notamment lorsqu'ils effectuent une recherche sur la pédagogie ou la terminologie de la marionnette).

Les éditions de l'Institut et coéditions

Les ouvrages publiés par l'Institut et coéditions sont en vente à l'accueil.

www.marionnette.com/fr/Edition/Catalogue

Vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit de 5%.

Les ouvrages épuisés sont consultables au centre de documentation.

À qui s'adresser ?

- Pour obtenir de l'aide sur la consultation du PAM ou du catalogue, pour trouver ou emprunter un document : la documentaliste qui est à l'accueil du centre de documentation (Aurélie, Delphine ou Morgane selon les horaires).
- Pour suggérer l'achat d'un ouvrage ou d'un DVD : passer par votre compte sur le catalogue en ligne, ou envoyer un mail à doc.institut@marionnette.com
- Pour un projet de recherche en lien avec l'un des axes de recherche du PRD et de la chaire ICiMa, ou pour un projet de Master ou de Doctorat : demander un rendez-vous à Raphaèle : recherche.institut@marionnette.com

II. RÈGLEMENT DES ÉTUDES

TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Code de l'éducation, notamment les articles L 335-5, L 335-6, L 759-1 ;
- Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements. Version consolidée au 25 mai 2015 ;
- Arrêté du 20 juillet 2015 complétant l'arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;
- Arrêté du 1er février 2008 modifié relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;
- Arrêté du 16 septembre 2014 accréditant l'Université de Picardie Jules Verne à délivrer le diplôme national de la licence, notamment la licence mention « arts ».
- Convention-cadre entre l'ESNAM et l'Université de Picardie Jules Verne fixant les conditions d'inscription et d'études des étudiants de l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM) auprès de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) signée le 11 octobre 2012 et renouvelée le 3 décembre 2015 pour une durée de 3 ans.
- Statuts modifiés de l'Institut International de la Marionnette – AG du 18 juin 2008 ;
- Règlement intérieur de l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette validé par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2014 ;
- Directives générales, Annexes au Règlement intérieur, septembre 2018.

A. SCHÉMA DE LA FORMATION

Sauf cas particuliers, tous les enseignements ont lieu dans les locaux de l'établissement.

1^{RE} ANNÉE : LE MARIONNETTISTE - SON CORPS ET SON INSTRUMENT

La première année de formation est centrée sur l'acquisition des apprentissages fondamentaux du marionnettiste, c'est-à-dire sur la pratique instrumentale de la marionnette, la maîtrise de son propre corps et le développement de ses qualités d'interprète.

- Les cinq apprentissages fondamentaux

1. Approches corporelles de l'acteur-marionnettiste : le corps de l'interprète au service du plateau et de l'instrument (marionnette, objet, masque de corps, jeu d'acteur...)
2. Jouer et développer sa pratique d'interprète avec l'instrument marionnette (le corps en petit, le personnage hors le corps, le placement de la voix, etc.)
3. Dramaturgie en acte : analyser une écriture dramatique, formuler une hypothèse dramaturgique, traduire cette hypothèse dans une réalisation scénique avec son instrument (marionnette, objet, etc.)
4. Construire son instrument de jeu et le manipuler : un aller-retour constant entre l'atelier et le plateau (apprentissage des techniques de base du dessin et de la fabrication de marionnettes - modelage, moulage, découpe, couture, articulations)
5. Scénographie : initiation (principes et poétique de l'espace, la marionnette et son espace, articulation entre la dramaturgie et la scénographie)

En première année, les enseignements relevant de la conception et de la construction d'une scénographie et / ou d'une marionnette sont d'abord proposés sous forme d'ateliers.

- Instrumentarium du marionnettiste: découverte des techniques traditionnelles et contemporaines de manipulation (gaine, tige, ombre, fil, marionnette portée, tringle etc.) et premiers stages d'interprétation avec la marionnette.
- Apports techniques complémentaires : chant, danse, clown, musique
- Sensibilisation aux risques professionnels, sécurité et hygiène dans les ateliers
- Initiation aux techniques de plateau (lumière, son...)
- Langues : Français langue étrangère ou anglais ou espagnol
- Apports théoriques : histoire des arts, histoire et esthétiques du théâtre, histoire des théâtres et des traditions de marionnette, analyse de spectacle, problématiques et esthétiques de la création contemporaine ...

2^E ANNÉE : L'INTERPRÉTATION AVEC LA MARIONNETTE AU SERVICE D'UN PROJET DE CRÉATION

La deuxième année de la formation s'articule autour de l'idée d'interprétation avec la marionnette au service de différents types de projets de création.

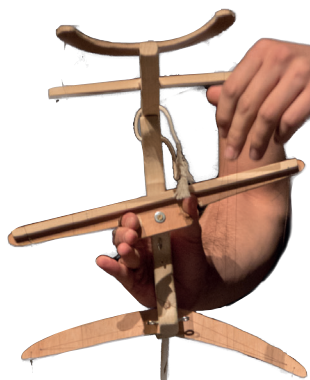
Quatre stages de création et d'interprétation sont encadrés notamment par des metteurs en scène (marionnettistes ou non) : ils correspondent à des mises en situation professionnelle collectives (engageant la totalité ou la moitié d'une promotion) et privilégient l'immersion dans des processus de travail et des esthétiques de différents types. Deux de ces quatre stages donnent lieu à des spectacles aboutis présentés devant un large public. Chacun de ces quatre stages décline un processus de création particulier :

1. adaptation et mise en scène d'une pièce de théâtre ou d'un texte non théâtral pour la marionnette ;
2. écriture (ou co-écriture) d'une pièce par ou avec un auteur vivant et interprétation dirigée par un metteur en scène ;
3. reprise ou recréation (voire re-enactment) d'une pièce pour marionnettes issue du répertoire traditionnel ou contemporain ;
4. élaboration et interprétation d'une dramaturgie visuelle, d'une chorégraphie ou d'une écriture de plateau sous la direction d'un metteur en scène, d'un chorégraphe, d'un performeur, d'un collectif de création...

En deuxième année, les enseignements relevant de la conception et de la construction d'une scénographie et / ou d'une marionnette sont intégrés à un projet de mise en scène ou, plus généralement, de création.

Apports techniques spécifiques en fonction des stages d'interprétation et de création : logiciels, caméras, etc.

- Instrumentarium du marionnettiste : découverte ou approfondissement des techniques traditionnelles ou contemporaines de manipulation (gaine, tige, ombre, fil, marionnette portée, théâtre d'objet, etc.).
- Apports techniques complémentaires : le chant choral, la ventriloquie...
- Langues : Français langue étrangère ou anglais ou espagnol



- Apports théoriques : histoire des arts, histoire et esthétiques du théâtre, histoire des théâtres et des traditions de marionnette, analyse de spectacle, problématiques et esthétiques de la création contemporaine...
- Ouverture de champs : stages et interventions d'artistes issus d'autres champs disciplinaires (danse, arts numériques, cirque, etc.)

3^E ANNÉE : CRÉATION ET INSERTION

- Instrumentarium du marionnettiste : découverte ou approfondissement des techniques traditionnelles ou contemporaines de manipulation (gaine, ombre, fil, marionnette portée, théâtre d'objet, Bunraku, etc. selon les promotions).
- Apport technique complémentaire : chant choral
- Approfondissement des techniques de plateau (lumière, son...)
- Langues : français langue étrangère ou anglais ou espagnol
- Apports théoriques : histoire des arts, histoire et esthétiques du théâtre, histoire des théâtres et des traditions de marionnette, analyse de spectacle, problématiques et esthétiques de la création contemporaine...
- Apports professionnels complémentaires :
- Administration, gestion et réseaux professionnels
- Stage de 15 jours dans une entreprise culturelle
- Initiation à l'action artistique et culturelle
- Ouverture de champs : stages et interventions d'artistes issus d'autres champs disciplinaires (danse, arts numériques, cirque, magie nouvelle, etc.)

La troisième année de formation est orientée vers la création de spectacles en vue de favoriser au maximum l'insertion professionnelle des étudiants sortants.

Cette dernière année de formation met l'accent sur des créations donnant lieu à des présentations publiques :

- Les solos (formes individuelles d'une dizaine de minutes créées selon un protocole défini par l'école)
- Les projets de fin d'études ou « cartes blanches » des étudiants

Et/ou

- Le spectacle de diplôme : une création associant l'ensemble de la promotion dirigée par exemple par un metteur en scène. Ce spectacle est amené à être diffusé les six mois suivant sa création.

PROPRIÉTÉ DES MARIONNETTES FABRIQUÉES DANS LE CADRE DU CLRSLS

Toutes les marionnettes fabriquées dans le cadre des spectacles de deuxième année,

des solos, d'une création collective ou des projets de fin d'études sont la propriété de l'Institut. Elles seront conservées dans la collection des marionnettes pédagogiques. Les étudiants ont toutefois la possibilité de racheter les marionnettes de leur solo.

• Prêt de matériel technique (lumière/son/image/vidéo/divers)

Il est possible pour les étudiants de l'ESNAM, à titre pédagogique, d'emprunter certains éléments du matériel du parc technique. (Liste du matériel empruntable sur demande au service technique).

L'emprunteur devra avoir versé à l'administration de l'Institut une caution de 250 €, sous forme de chèque bancaire non débité, contre l'obtention d'un reçu, afin de pouvoir prétendre à un prêt de matériel.

Les modalités complètes de cette procédure figurent sur le bordereau de prise en charge de matériel remis au moment de l'emprunt.

B. ENGAGEMENTS

Dès leur entrée à l'école, tous les étudiants doivent s'engager par écrit à :

- à accepter le programme pédagogique fixé par le directeur de l'ESNAM et l'ensemble des intervenants quels qu'ils soient ;
- à rendre tous les travaux demandés par les enseignants et intervenants de la formation, à réaliser tous les exercices prévus, à participer à tous les projets mis en place par la direction de l'école et l'équipe pédagogique dans le cadre de leur formation ;
- à être libres de tout contrat au 1^{er} octobre de leur entrée en 1^{ère} année de formation à l'ESNAM et à ne pas contracter pendant leurs études d'engagement professionnel avec une entreprise extérieure ;

ASSIDUITÉ ET DISCIPLINE

Tous les cours, stages, ateliers, conférences, projections, sorties au spectacle, etc. inscrits dans le planning de la formation sont obligatoires pour tous les étudiants. Ceux-ci doivent aussi prendre conscience que la formation peut aussi les mobiliser les soirs et week-ends ainsi que certains jours fériés et pendant les dates officielles des vacances scolaires.

L'assiduité et la ponctualité sont essentielles au bon déroulement de la formation et elles font l'objet d'un contrôle quotidien par la coordinatrice des études et l'assistante de direction / secrétaire à la formation. Toute absence qui n'est pas justifiée dans les 48 heures par un certificat médical peut donner lieu à une sanction. Toute absence sans raison médicale doit faire l'objet d'une demande préalable auprès

de la coordinatrice des études et / ou de la secrétaire à la formation. (cf. Titre II – Article 4 du règlement intérieur de l’ESNAM).

Les questions de discipline sont rappelées au Titre II – Article 3 du règlement intérieur.

PLAGIAT

Le plagiat est avéré en cas de copie, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, d’une œuvre de l’esprit, sans citer la source empruntée et en violation du droit d’auteur. Il constitue une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle. Toute forme de plagiat constatée par un enseignant ou un intervenant sera signalée au directeur et au Conseil pédagogique et sera sanctionnée. Selon que le plagiat est partiel ou total, l’enseignant ou l’intervenant pénalisera l’étudiant jusqu’à lui attribuer la note de 0/20 pour un plagiat total. L’étudiant, dans tous les cas, sera sanctionné par un avertissement.

C. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le directeur de l’ESNAM et la coordinatrice des études sont accompagnés dans leurs tâches par un Conseil pédagogique qui prend une part active à la réflexion sur la formation, au suivi et à l’évaluation des étudiants. Ce Conseil, qui se réunit deux fois par an, est composé du directeur de l’ESNAM, de la coordinatrice des études, de cinq représentants du corps professoral, d’un représentant de l’Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et de représentants élus des étudiants.

Les représentants des étudiants sont invités à prendre part à la seconde partie de la réunion de chaque Conseil pédagogique pour écouter le compte-rendu de séance et poser toutes les questions qu’ils estiment nécessaires.

LE SUIVI DES ÉTUDIANTS

Le directeur de l’ESNAM et la coordinatrice des études assurent le suivi et bon déroulé des cours, en fonction des besoins des étudiants, des remarques et conseils des différents enseignants et intervenants-artistes et des recommandations du conseil pédagogique. À l’issue du conseil pédagogique, le directeur de l’ESNAM et/ou la coordinatrice des études reçoivent chacun des étudiants individuellement pour leur faire part des remarques du Conseil pédagogique les concernant, font un bilan de son parcours et lui transmettent les conseils et recommandations adéquats.

Par ailleurs, il est possible d’obtenir un rendez-vous avec le directeur de l’ESNAM et/

ou la coordinatrice des études pour aborder toute question particulière.

Rencontre avec les professionnels

À l'issue des présentations publiques des solos, les étudiants échangeront avec des professionnels invités français et étrangers (artistes, directeur de lieux culturels et festivals, journalistes...), ainsi que le directeur et la coordinatrice des études. Avec bienveillance, ces professionnels, observateurs experts, feront des retours sur les productions présentées. Ce temps de rencontre est important car il constituera un premier retour croisé sur votre création personnelle en tant qu'étudiant.

L'ÉVALUATION

L'évaluation se fait par contrôle continu. Ce contrôle continu est assuré par l'ensemble des enseignants et intervenants des trois années et placé sous la responsabilité de la coordinatrice des études.

Les cours universitaires, les sorties culturelles, les stages en milieu professionnel ainsi que les représentations publiques font partie intégrante du cursus du DNSPC spécialité « acteur marionnettiste » et à ce titre peuvent donner lieu à des évaluations prises en compte pour l'obtention du diplôme.

À l'issue de chaque stage ou de chaque atelier, les intervenants transmettent une évaluation assortie de remarques et de conseils sur le travail effectué par chaque étudiant.

Par principe, toute intervention artistique, pratique, théorique ou technique peut donner lieu à une évaluation chiffrée des étudiants.

Chaque étudiant reçoit, à la fin de chaque semestre, une fiche individuelle d'évaluation et de bilan sur laquelle sont reportées les appréciations le concernant et, s'il y a lieu, les notes obtenues.

Passage en année supérieure à l'ESNAM : Le redoublement n'existe pas à l'ESNAM, mais le passage en année supérieure n'est pas automatique. Il est validé à l'issue du dernier Conseil pédagogique de l'année. Les étudiants sont avisés par le directeur ou la coordinatrice des études de leur passage en année supérieure.

Tout étudiant ne respectant pas les règlements remis et signés en début de cursus (règlement intérieur et ses annexes relatives à l'utilisation des locaux mis à disposition par l'ESNAM) sera sanctionné et peut être exclu de l'école s'il nuit à son bon fonctionnement.

ERASMUS +

Depuis l'automne 2017, l'ESNAM confirme son inscription dans la stratégie de modernisation et d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur.

Désormais signataire de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, ses étudiants pourront participer à des actions de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+. L'ESNAM est également amenée à accueillir dans le cadre de ce programme des étudiants ou du personnel issus d'établissements également signataires de la charte.

LE JURY DE DIPLÔME

Il est constitué par le Président du conseil d'administration de l'Institut International de la Marionnette, le directeur de l'ESNAM et comporte au minimum cinq autres personnes : un représentant de l'Université partenaire et au moins trois personnalités artistiques reconnues n'intervenant pas nécessairement dans la formation ainsi qu'un représentant du ministère de la Culture.

Le jury est informé par le directeur des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble de leur scolarité. Il se verra communiquer un document précisant les critères d'évaluation utilisés par les enseignants/intervenants.

LE DIPLÔME

DNSPC : Diplôme national supérieur professionnel de comédien, spécialité acteur-marionnettiste.

L'ESNAM est la seule école d'enseignement supérieur habilitée à ce jour à délivrer le DNSPC spécialité acteur-marionnettiste.

Le DNSPC est un diplôme de niveau II institué par le ministère de la Culture en février 2008. Il est délivré aussi bien par l'ENSATT, le CNSAD de Paris, l'ESAD et le TNS que les écoles de Bordeaux, Cannes, Lille, Limoges, Montpellier, Rennes, Saint-Etienne.

D. INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagner vos premiers pas dans la vie professionnelle est une des missions de l'ESNAM.

Une cellule d'insertion professionnelle sera prochainement mise en œuvre en partenariat avec les réseaux professionnels, l'AFDAS, les régions et les deux ministères, celui du Travail et celui de la Culture. Ce dispositif s'appuiera sur les contractualisations existantes : contrat de professionnalisation, accompagnement en tutorat, complément de formation initiale vers une spécialisation par exemple, compagnonnage...

Ce projet de cellule d'insertion sera mis à l'étude à partir du printemps 2019 pour être opérationnel en juin 2021.

La sortie d'école et l'insertion professionnelle se préparent durant les études. Pour cette raison, tout au long de la formation, les étudiants rencontreront des professionnels (artistes et responsables de lieux et de festivals). Ils effectueront également des stages courts leur permettant de s'immerger dans la réalité professionnelle et de nouer contact pour de futurs contrats après les études.

Sont d'ores et déjà prévus :

- Deux stages de 5 jours chacun au cours de la seconde année d'études : un dans une structure culturelle, le second dans une compagnie ;
- Des parrainages professionnels sur les travaux de fin d'études, avec engagement contractuel à la clef ;
- Un stage plus long durant l'été entre la deuxième et troisième années ;
- Un accompagnement personnalisé par l'ESNAM sur la quatrième année, sur demande ;
- L'accueil en résidence tremplin et une aide financière afférente, jusqu'à 3 années après l'obtention du diplôme.

III. SCOLARITÉ

INSCRIPTION

Les études à l'ESNAM sont gratuites. Seuls les droits d'inscription au concours de 60€ sont à considérer.

Par ailleurs, à leur arrivée les étudiants sont tenus d'acquérir une boîte à outils dont le montant s'élève à environ 300€.-

S'ACQUITTER D'UNE CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE (CVEC)

Avant de pouvoir vous inscrire à l'ESNAM vous devez désormais vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Son montant est de 90€.

Vous obtiendrez ainsi une attestation d'acquiescement indispensable à votre inscription administrative.

La CVEC vous permettra de bénéficier de services qui vous sont utiles au quotidien notamment par un accompagnement social renforcé des équipes d'assistants sociaux des universités et des CROUS, le soutien à vos initiatives en finançant des projets et des associations étudiantes, etc...

PLUS DE COTISATION POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

La démarche annuelle d'affiliation à une mutuelle étudiante n'est plus nécessaire :

La cotisation de 217€ est donc supprimée. Aussi :

- Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018/2019, vous ne changez plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais médicaux.
- Si vous étiez déjà inscrit et affilié au régime de sécurité sociale étudiante, vous restez rattaché à cette mutuelle en 2018/2019. Vous serez rattaché à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (régime général) de votre lieu d'habitation à compter du 01/09/2019.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Chaque étudiant a le devoir de souscrire une assurance en responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer à un tiers, pendant les activités à l'intérieur de l'école ainsi qu'à l'extérieur lors de déplacements en France ou à l'étranger prévus par l'établissement. L'ESNAM de son côté a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle de l'ensemble des étudiants placés sous sa responsabilité ; cette assurance ne couvre pas le vol, les affaires personnelles restant sous la responsabilité de chacun.

CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant nominative est remise aux étudiants ayant acquitté les droits d'affiliation à la sécurité sociale. Elle permet de justifier de la qualité d'étudiant à l'ESNAM et de profiter de certains avantages pendant la durée de la scolarité.

VISITE MÉDICALE

Une visite médicale organisée et prise en charge par l'école est obligatoire chaque début d'année scolaire ; un certificat d'aptitude à l'exercice physique est à remettre à l'ESNAM.

BOURSES

Lors de leur admission à l'ESNAM, les étudiants sont invités à constituer auprès du CROUS un Dossier Social Etudiant (DSE) relatif à leur demande de bourse sur critères sociaux. Cette démarche est à renouveler chaque année avant la fin du mois d'avril.

Au-delà des bourses sur critères sociaux, les étudiants dont la situation personnelle le justifie peuvent prétendre à bénéficier des aides d'urgence ponctuelles attribuées par le CROUS, et des aides d'urgence annuelles (FNAU) du ministère de la Culture.

REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants de chaque promotion en cours sont représentés au Conseil pédagogique de l'École et assistent au Conseil d'administration de l'Institut International de la Marionnette à titre consultatif.

Les anciens étudiants ont un représentant élu au Conseil d'Administration de l'Institut International de la Marionnette.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Les étudiants ont la possibilité de prendre leur repas de midi au restaurant universitaire de la Maison des étudiants situé 38 rue de Montjoly (à 10 mn de l'ESNAM).

Tarif du repas : 3,25 € (tarif 2017-2019) à régler en espèces ou via une carte monétique rechargeable (sur place).

Horaires : du lundi au vendredi (arrivée entre 11h30 et 13h15).

IV. LES LIEUX

PLAN DU CENTRE-VILLE ET DES DIFFÉRENTS LIEUX DE L'INSTITUT



LES LIEUX DE L'INSTITUT

1 - INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE

7 place Winston Churchill

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Sous-sol Le TIM – Théâtre de l'Institut International la Marionnette.

RDC Accueil - Archives - Cafétéria

1^{er} étage Direction - Assistanat de direction/Secrétariat à la formation

Administration/Comptabilité - Centre de Recherche et de Documentation -

Salle de consultation

2 - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

16 avenue Jean Jaurès

Sous-sol Loges

RDC Accueil - Théâtre de l'ESNAM - Ateliers Fer/Quincaillerie/Bois/Plâtre -

Salle de repos - Vestiaires - Stockage Matériaux - Salle arts Plastiques

1^{er} étage Salle de travail Individuel - Micro-Atelier - Ateliers Résine et colles/
couture/maquette

2^e étage Salles d'expression corporelle - Stockage Marionnettes - Patio -

Foyer des étudiants - Instrumentarium - Salle multimédia - Salle de montage

3^e étage Salle de cours - Studio - Salle musique et chant - Direction technique -

Direction des études - Communication - Maintenance

3 - VILLA D'AUBILLY

13 rue d'Aubilly

Chambres et studios à l'usage des étudiants, intervenants, chercheurs et artistes.

Salle de réunion - Réserve des marionnettes patrimoniales (accès contrôlé), réserve

Eruli (accès contrôlé)

LA CULTURE À CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

4 - THÉÂTRE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (TCMI)

Place du théâtre

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 et exceptionnellement le samedi de 15h30 à 18h lorsqu'un spectacle est programmé le jour-même.

5 - MUSÉE RIMBAUD / MAISON DES AILLEURS

Quai Rimbaud

Deux espaces consacrés au poète Arthur Rimbaud, originaire de Charleville-Mézières.

Prix de l'entrée : 5€ par personne (billet couplé entre ces deux musées et le musée de l'Ardenne).

Musées ouverts de 10h à 12h et de 14h à 18h tous les jours, fermeture le lundi.

6 - MÉDIATHÈQUE VOYELLES

2 Place Jacques Félix

Médiathèque ouverte de 13h à 18h le mardi, jeudi et vendredi, et de 10h à 18h le mercredi et le samedi.

Inscription gratuite pour les étudiants domiciliés sur le territoire de l'agglomération Ardenne Métropole.

7 - MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS MA BOHÈME

21, rue d'Aubilly

La MCL Ma Bohême est ouverte à toutes les personnes, quelque soit leur âge, intéressées par la pratique d'activités de loisirs, culturelles ou sportives.

Horaires : Lundi de 11h45 à 21h - Du Mardi au Vendredi de 9h à 21h (Vendredi : accueil fermé de 14h à 15h30) - Samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h30

8 - ASSOCIATION LES PETITS COMÉDIENS DE CHIFFON FESTIVAL MONDIAL DES THÉÂTRES DE MARIONNETTES

25 rue du Petit Bois

Le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes, c'est :

- le plus grand rassemblement des marionnettistes du monde, tous les 2 ans à Charleville-Mézières

- le soutien à la création à travers la coproduction de spectacles, l'accueil d'artistes en résidence, l'accompagnement à la diffusion

- un travail tout au long de l'année avec les publics (scolaires, associations, tout public) pour la démocratisation de la culture et le développement des publics autour de la marionnette
- l'organisation 1 an avant le Festival Mondial du «Weekend Marionnettes J-365»

9 - MUSÉE DE L'ARDENNE

31 Place Ducale

Ce musée présente diverses collections archéologiques, historiques, artistiques et de traditions populaires.

Prix de l'entrée : 4€ par personne (permet l'accès au Musée Rimbaud).

Horaires d'ouverture

- du 1^{er} Mai au 30 septembre : ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, et les samedis et dimanches de 11h à 13h et de 14h30 à 18h.

- du 1^{er} octobre au 30 avril : ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, et les samedis et dimanches de 14h à 17h30.

10 - LE FORUM

18 avenue Jean Jaurès

Salle de spectacle de 500 places.

Programme des concerts et des spectacles.

11 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

10 rue Madame de Sévigné

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental est un établissement d'enseignement artistique des différentes disciplines de la musique et de la danse.

Il propose de nombreux ateliers pour adultes (chant, danse, solfège...).

Et aussi :

CAFÉ/LIBRAIRIE PLUMES ET BULLES

7, Rue Irénée Carré

Ouvert du mardi au samedi de 11h à 18h

Librairie à dominante BD, gérée par des passionnés de livres, mordus de BD et fans de musique... Possibilité de bouquiner sur place à l'étage accompagné d'un thé, d'un café ou d'un jus local.

LIBRAIRIE RIMBALD

26, Rue de la République

Ouvert le lundi de 14h à 19h et du mardi au samedi de 10h à 19h30

LA PLAQUE TOURNAUTE

76, avenue du Petit-Bois

Ouvert vendredi et samedi de 10h à 19h

Disquaire, vinyles d'occasions et neufs, bar.

CINÉMA MULTIPLEXE LE MÉTROPOLIS

6, Rue Longueville

Cinéma de 10 salles, avec « galerie photos » et café, dont l'architecture rend hommage au film de Fritz Lang.

PARC DU MONT OLYMPE ET SON CENTRE AQUATIQUE

Dans un cadre boisé, en bordure de Meuse et à 100 mètres du centre ville, le site du Mont Olympe offre des aménagements ludiques et touristiques.

Pour plus d'infos sur les activités culturelles et artistiques :

Site internet de la ville
de Charleville-Mézières
www.charleville-mezieres.fr

Office de tourisme
de Charleville-Mézières
4, place Ducale
Téléphone : 03 24 55 69 90
www.charleville-sedan-tourisme.fr

L'ÉQUIPE

DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE

CHRISTOPHE BLANDIN-ESTOURNET - Président

DIRECTION / ADMINISTRATION

PHILIPPE SIDRE - Directeur

CLAIRE PERRUS - Administratrice

adm.institut@marionnette.com

CATHY WOJEEZ - Assistante d'administration

ass-adm.institut@marionnette.com

KARINE FRIGNET - Comptable

compta.institut@marionnette.com

FORMATION

MATHALIE ÉLAIN - Coordinatrice des études

coordetudes.institut@marionnette.com

BRIGITTE BEHR - Assistante de direction, secrétaire à la formation

for.institut@marionnette.com

TECHNIQUE

BORIS MONTAYE - Directeur technique

tech.institut@marionnette.com

THOMAS ROLISSEAU - Régisseur principal

ass-tech.institut@marionnette.com

ALAIN TATINCLAUX - Agent de maintenance

maint.institut@marionnette.com

CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION

RAPHAËLE FLEURY - Responsable du Centre de Recherche et de Documentation

Titulaire Chaire ICiMa

recherche.institut@marionnette.com

AURÉLIE OUDIN et **DELPHINE BOIS** - Documentalistes

MORGANE GERVAIS - Assistante documentaliste

infodoc@marionnette.com

DIANE MOQUET - Secrétaire scientifique - Chaire ICiMa

secretariat-icima.institut@marionnette.com

CÉDRIC DE MONDENARD - Chargé de mission web pour le PAM

web@artsdelamarionnette.eu

RECRUTEMENT EN COLURS - Ingénieur.e de recherche en linguistique - Chaire

ICiMa - termino-icima.institut@marionnette.com

ACCUEIL

CHANTAL BARON - Secrétaire, chargée d'accueil

institut@marionnette.com

ÉLODIE PIGOROT - Assistante à l'accueil et à la communication, hôtesse d'accueil à l'ESNAM les lundis et mardis)

VIRGIVIE BLIÉ - Hôtesse d'accueil à l'ESNAM (les mercredis, jeudis et vendredis à partir de fin octobre 2018)

COMMUNICATION- RELATIONS PUBLIQUES

SOPHIE WATHLÉ - Chargée de communication et des relations publiques

dif.institut@marionnette.com

DAVID AMIOT - Infographiste

ass-com.institut@marionnette.com

SERVICE ÉDUCATIF

LOUISA DJENANE - Chargée de mission Service éducatif

nommée par le rectorat de l'Académie de Reims

educ.institut@marionnette.com

ENTRETIEN

SANDRINE DRUART - Agent d'entretien

INFOS PRATIQUES

VOS CONTACTS

Administration

Claire Perrus - Administratrice

03 24 33 72 54

adm.institut@marionnette.com

Cathy Wojeez - Assistante d'administration

03 24 33 72 67

ass-adm.institut@marionnette.com

Pédagogie

Nathalie Élain - Coordinatrice des Études
coordetudes.institut@marionnette.com

03 24 33 72 64

Scolarité

Brigitte Behr - Assistante de direction,
secrétaire à la formation

for.institut@marionnette.com

03 24 33 72 58

Technique

Boris Montaye - Directeur technique

tech.institut@marionnette.com

03 24 33 72 61

NUMÉROS UTILES

En cas d'urgence, appelez le **112**

Médecin généraliste

Dr Stéphane De Bruyn

10 rue de l'Épargne

03 24 59 42 87

Dentiste

Dr François Bouchenot

22 rue du Théâtre

03 24 33 30 24

Urgences dentaires

pour connaître les dentistes de garde en cas d'urgence dentaire, appelez le

03 24 37 75 20

(numéro du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Ardennes).

Se restaurer à Charleville-Mézières

Quelques bonnes adresses

L'AUTENTICO

Traiteur Italien - 58 rue de la République

Sandwich à 4€50

RESTAURANT EFES

Spécialité turque - 28 rue du Petit-Bois

Falafels à 5€

CHARCUTERIE-TRAITEUR ROSSIGNOL

5 rue du Petit-Bois

Plats à partir de 5€

CHEZ MAMAN

19, rue Irénée Carré

(tarte salée, quiches, tartines grillées...
hot dog à 5€)

Le foyer des étudiants, situé au 2^e étage de l'ESNAM, permet de réchauffer et de prendre ses repas sur place.

TRANSPORTS URBAINS

Espace TAC - 11 rue Noël

Espace d'information et de vente de titres de transport et d'abonnements pour le réseau de transports en commun de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Prix du ticket unitaire : 1€20.

Abonnement - de 26 ans : 20€/mois ou 200€/an

Possibilité d'obtenir les 2 premiers tickets gratuitement sur www.bustac.fr/webform-crm/inscription-offre-decouverte

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h à 16h

Arrêt de bus devant l'ESNAM : Point Central

Portail des arts
[PAM]
de la Marionnette

Retrouvez des milliers de documents sur
le patrimoine et la création contemporaine
www.artsdelam Marionnette.eu



septembre 2018

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES ARTS DE LA MARIONNETTE

—
INSTITUT INTERNATIONAL
DE LA MARIONNETTE
7, PLACE WINSTON CHURCHILL
F-08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
TÉL : +33 (0)3 24 33 72 50
INSTITUT@MARIONNETTE.COM
WWW.MARIONNETTE.COM